

La dépopulation en France.—M. le docteur TARNIER, président de l'Académie de médecine, a trouvé un moyen pratique pour remédier au faible accroissement de la population française. Le célèbre accoucheur donnera un prix de 100 fr. pour chaque enfant qui naîtra du 1er janvier au 31 décembre 1892 dans la commune d'Arc-sur-Tille (Côte-d'Or), son lieu de naissance.

La Grippe.—La grippe continue à sévir aux Etats-Unis et on Angleterre où elle existe depuis le commencement de l'hiver. A Londres, elle ne semble pas avoir pris une forme grave, bien que toutes les semaines on constate des décès causés par cette épidémie. A Hull, à Sheffield, à Birmingham, elle a pris un caractère plus grave. Dans tout le Yorkshire, elle a fait de nombreuses victimes et sur certains points même, la mortalité ordinaire a triplé.

La lymphé de Koch en Turquie.—Une nouvelle circulaire du ministère de l'intérieur adressée à qui de droit dans la capitale et les provinces et publiée dans le journal officiel de l'Empire, interdit formellement aux médecins l'emploi de la lymphé du docteur Koch dans le traitement de la tuberculose, jusqu'à ce que l'application de cette méthode soit officiellement autorisée. Cette autorisation dépendra du résultat de l'expérience qui sera faite à l'hôpital qui doit être fondé, d'ordre impérial, à cet effet. Les contrevenants seront rigoureusement punis.—*Lyon médical.*

Hermaphrodisme male.—Il s'agit d'une jeune femme de 25 ans privée de vagin et atteinte de hernie de l'ovaire. M. P. Jaillon, qui l'observa en 1887, refusa de lui faire un vagin. Elle s'adonna à la vie galante, eut l'habileté de dissimuler son vice de conformation, et les amants en s'évertuant à trouver ce qui n'existait pas, firent aussi bien que la chirurgie aurait pu faire. Elle tomba pourtant dans la misère, et, en décembre 1890, elle mourut albuminurique. L'autopsie prouva que c'était un homme; les organes inguinaux étaient des testicules et non des ovaires.—*Lyon médical.*

Un medecin condamné.—*Empoisonnement par imprudence.*—M. le docteur X... a été condamné à 100 francs d'amende pour avoir, par imprudence, causé la mort de Mlle Z... en lui faisant prendre un cachet d'aconitine destiné à soulager un violent mal de dents. Telle est la note que l'on trouve dans certains journaux; mais il faut rectifier les faits. M. X... ordonna contre des névralgies dentaires: aconitine, 1 milligr., antipyrine, 0 gr. 50 centigr. pour deux paquets, sans spécifier s'il s'agissait d'aconitine cristallisée, qu'il divisa en 10 paquets. La malade mourut, M. X... a été condamné, malgré M. Brouardel lui-même. La médecine légale et la justice, c'est la lutte classique du pot de fer et du pot de terre.—*Progrès médical.*